

Bulletin d'Informations

Spécial COVID-19



Marchiennes, Marchiennois,

Le monde entier est actuellement touché par une crise sanitaire sans précédent en raison de la propagation du Coronavirus Covid-19. Notre commune, à l'instar de l'ensemble des communes françaises, vit au rythme des consignes sanitaires en vigueur et n'est pas épargnée par la pandémie. Dans ce contexte, la Municipalité a souhaité vous informer par le biais de ce bulletin d'informations exceptionnel. Confinement, déplacements, commerces, santé, aides aux entreprises et actions de solidarité suscitent de nombreuses questions auxquelles nous allons essayer de répondre au mieux.

Avant cela, permettez-moi, au nom de l'ensemble des élus, de féliciter vos efforts, votre civisme et votre respect des mesures dictées par les autorités compétentes. Ce rappel n'est pas vain : **RESTEZ CHEZ VOUS** et ne sortez qu'en cas de nécessité absolue, c'est la meilleure manière de prendre soin de vous et des autres !

Votre Maire, Claude MERLY.

VOTRE MAIRIE

Accueil de la mairie

Le confinement étant prolongé jusqu'au lundi 11 mai, l'accueil de la mairie reste fermé. Une permanence téléphonique est assurée pour répondre à vos doléances. Vous pouvez appeler au 03 27 94 45 00, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le mercredi de 8h30 à 12h. Vous pouvez aussi effectuer vos demandes via le formulaire de contact disponible sur le site www.marchiennes.fr.

Centre Communal d'Action Sociale

L'accueil du CCAS est fermé au public mais une permanence téléphonique est assurée les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30, le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, le vendredi 8h30 à 12h. Les personnes vulnérables souhaitant bénéficier du service de courses livrées à domicile doivent prendre contact avec Hélène Barret qui centralise et gère les demandes.

Services et sites municipaux

L'ensemble des services, la salle des fêtes, la salle Moïse Dufour, les sites récréatifs et sportifs, le Point Rencontre Jeunes, la bibliothèque et l'école de musique sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Cimetière

Le cimetière est ouvert au public de 8h à 19h. Lors de votre venue, nous vous invitons à respecter rigoureusement les gestes barrières en vigueur.

Manifestations

Toutes les manifestations municipales, dans un endroit clos ou non, sont annulées jusqu'au 11 mai (situation évolutive en fonction des prochaines directives officielles). Il en est de même pour les manifestations associatives.

Magazine Passion

L'annulation d'une grande majorité des manifestations et animations programmées d'avril à juin, ainsi que plusieurs contraintes techniques nous ont amenés à suspendre la réalisation et à annuler la parution du Passion n°22, édition mai/juin 2020.

ENSEIGNEMENT, COMMERCES, SERVICES...

Etablissements scolaires

Ils sont tous fermés jusqu'au 11 mai prochain. Le service Enseignement Animation Jeunesse assure une permanence téléphonique pour répondre à toutes vos questions relatives à l'enseignement, l'accueil de loisirs sans hébergement, l'accueil de loisirs été... Contactez le service au 03 27 92 90 67.

Commerces

Boulangeries, boucherie et supérette continuent de vous accueillir malgré la crise sanitaire. Nous leur adressons nos chaleureux remerciements et vous demandons de respecter les gestes barrières qui sont essentiels pour la sécurité de ceux qui y travaillent comme la vôtre. Pour rappel : respectez un mètre de distance dans la file d'attente, ne touchez pas la marchandise, évitez les contacts physiques, amenez vos propres contenants, en rentrant chez vous, laissez les marchandises (qui le peuvent) dans leur sac avant de les ranger. Ces consignes sont aussi valables sur le marché hebdomadaire.

Marché du samedi matin

Son ouverture est maintenue suite à une dérogation. Une organisation et des contrôles de nature à garantir les mesures d'hygiène, de distanciation sociale et le respect de l'interdiction de rassemblement de plus de 100 personnes sont mis en place.

Collecte des ordures ménagères et déchèterie

Malgré la crise, la collecte des ordures ménagères et autres déchets est maintenue sur le territoire de Cœur d'Ostrevent. Vous pouvez consulter les plannings de collecte sur marchiennes.fr. Toutes les déchèteries du réseau SIAVED, dont celle de Rieulay, sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Une collecte exceptionnelle d'encombrants aura lieu en porte à porte le mardi 5 mai (tous les détails sur marchiennes.fr).

Pharmacie

L'équipe de la Pharmacie Pasteur a mis en place des mesures pour assurer la continuité des soins : les clients sont reçus à la trappe de garde ; les résultats d'analyses sont envoyés directement par courrier ; les ordonnances de renouvellement de traitements chroniques peuvent être envoyées par mail/fax : phcie.pasteur@gmail.com / 03 27 80 83 50 ou déposées dans la boîte aux lettres pour être préparées à l'avance (communiquez votre numéro de téléphone afin d'être prévenu dès que votre ordonnance sera prête). Continuez à respecter la distance dans la file d'attente ! Si vous êtes suspectés d'être atteints du Covid-19, évitez de vous rendre à la pharmacie et privilégiez l'envoi d'une personne saine pour la délivrance de votre ordonnance.

La Poste

- Distribution du courrier et des colis : elle s'effectue les mercredi, jeudi et vendredi (la situation peut être évolutive si les conditions de travail ne permettent pas d'assurer la sécurité des agents).
- Bureaux : celui de Marchiennes rouvre le lundi 20 avril. Pendant la période de confinement, il sera ouvert les lundi, mercredi et vendredi de 14 h à 16 h. Les horaires habituels reprendront dès la fin du confinement.

Impôts

L'ouverture des opérations de déclarations sur le site Internet des impôts, prévue le 9 avril, a été reportée au 20 avril. La date limite de validation des déclarations en ligne des contribuables est fixée au 11 juin pour le département du Nord. Les contribuables qui continuent à déclarer au moyen du formulaire papier bénéficieront d'un délai étendu, jusqu'au 12 juin.

Forêt domaniale et berges de Scarpe

Suite à un arrêté préfectoral, l'accès à la forêt de Marchiennes et aux berges de Scarpe est interdit en dehors de toute activité professionnelle, depuis le 23 mars pour une durée de 2 mois. Cette fermeture entraîne de fait l'interdiction des promenades, activités de loisirs, cueillettes ou ramassages à titre amateur.

RAPPEL DES CONSIGNES ET MESURES

Règles de confinement

Le confinement a été renouvelé jusqu'au 11 mai. **Je reste chez moi, mais** : je peux faire mes courses en respectant les gestes barrières et une distance d'1 mètre avec les gens qui m'entourent / je peux aller à la banque / je peux faire le plein de mon véhicule / je peux me faire livrer mes repas et mes courses à mon domicile / je peux aller à la pharmacie / je peux effectuer une sortie indispensable à l'équilibre de mon enfant / je peux déposer mes enfants en garde si je suis un personnel soignant / je peux promener mon chien / je peux me rendre à un jardin familial ou ouvrier / je peux pratiquer une activité physique individuelle

en extérieur à proximité de mon domicile. Je dois sortir seul sauf si je dois accompagner une personne âgée ou une personne en situation de handicap. Pour ma promenade quotidienne, je peux sortir avec les personnes confinées à mon domicile, par exemple avec mes enfants, à l'exclusion de toute autre personne. **En revanche** : je ne dois pas sortir si je suis malade / je ne dois pas sortir si mon conjoint ou mes enfants sont malades / je ne dois pas rendre visite à ma famille et à mes amis / je ne dois pas me déplacer ou utiliser un véhicule sans raison / je ne fais pas de sport en salle.

Déplacements : attestations et justificatifs dérogatoires

Vous ne devez pas vous déplacer sans votre pièce d'identité et une attestation de déplacement dérogatoire à remplir vous-même, ou un justificatif de déplacement professionnel fourni par votre employeur. Vous pouvez télécharger votre attestation sur le site de la ville ou le site d'informations du Gouvernement (voir en bas de page). Depuis le lundi 6 avril vous pouvez générer une attestation numérique depuis un Smartphone ou une tablette numérique.

- <http://www.marchiennes.fr/> rubrique Actualités/Crise du Covid-19

- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

- <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Rappel des réflexes à adopter

Lavez-vous très régulièrement les mains / Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le / Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir / Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades / Pour tenir la maladie à distance, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres.

LES ENFANTS SOLIDAIRES

Projet citoyen du service Enseignement Animation Jeunesse

En cette période difficile, un acte, un mot, une chanson, un dessin, une vidéo, une photo ou un engagement.... peuvent apporter beaucoup de réconfort. Cette force que nous avons, c'est la SOLIDARITÉ !

Pendant le confinement, les enfants, source d'idées et d'imagination à revendre, ont envie de participer à cet élan. Le service Enseignement Animation Jeunesse leur propose d'envoyer une vidéo, un dessin, une photo, une création artistique... toutes les réalisations sont les bienvenues pour réchauffer les cœurs ! Le service se chargera de transférer ces réalisations directement aux personnes désignées lors de votre envoi, que ce soit du personnel soignant, du personnel communal, des médecins, infirmières, élus locaux, sapeurs-pompiers, policiers, enseignants, militaires, seniors, caissiers, commerçants, routiers, agents logistiques....

Dans le cadre du droit à l'image et d'autorisation d'utilisation, tout envoi vaudra acceptation de diffusion auprès des personnes désignées, sur le site internet ou bulletin d'informations de la commune.

Nous attendons vos réalisations sur l'adresse : eaj@marchiennes.fr (favoriser les formats JPEG, MP4 et AVI).

Un grand merci par avance ! Sylvie, Valérie et Mathieu, du service EAJ.

UN HABITANT, UN MASQUE !

Cœur d'Ostrevent, en partenariat avec l'association APRES (Promotion Recherche Environnement Santé publique), a lancé une production locale de 73 000 masques.

La Communauté de Communes lance un appel à porter un masque à chaque fois que nous sortons de chez nous, à la fois pour nous protéger, mais également pour protéger les autres de nos postillons qui peuvent contenir du coronavirus (même si on ne sent pas malade). Il s'agit là d'une sixième mesure barrière efficace tout aussi importante que les autres.

L'objectif est donc que, le plus vite possible, chaque habitant du territoire puisse être doté d'un masque protecteur, lavable et réutilisable conforme à la réglementation. Dans ce cadre, un réseau de couturières et couturiers a été créé pour fabriquer et distribuer ces masques alternatifs ainsi que des visières de protection artisanales. En lien avec les 20 mairies du territoire, Cœur d'Ostrevent est chargé de fournir les besoins en consommables (tissus, élastiques, fils).

Des référents ont été identifiés dans chaque commune pour relayer l'initiative, recenser les besoins et distribuer les masques. Pour notre ville, il s'agit de l'une de vos conseillères municipales, Sylvie Rousselle. Si vous souhaitez participer à cette opération, vous pouvez vous inscrire depuis le site cc-coeurdostrevent.fr ou contacter le 06 80 91 30 43. Vous pouvez également suivre les liens suivants :

- **vous avez des fournitures à donner, type tissu en coton, élastiques** : <http://jefaisundon.cc-coeurdostrevent.fr>

- **vous savez coudre, êtes prêt(e) à vous impliquer** : <http://jefabrique.cc-coeurdostrevent.fr>

C'est ensemble que nous viendrons à bout de ce terrible virus, c'est ici que la fameuse solidarité des gens du Nord, qui fait partie de nos valeurs fondamentales va prendre tout son sens !

Sylvie Rousselle vous propose également de participer à la confection « **d'attache-masques** » à destination des personnels soignants et des personnes travaillant quotidiennement avec un masque. Vous pouvez contacter la Mairie au 03 27 94 45 00 qui fera le lien avec elle, que vous souhaitiez en coudre ou fournir des boutons et/ou des bobines de fil en coton. Merci par avance !

AIDES AUX ENTREPRISES

Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

Un plan de mesures exceptionnelles d'un million d'euros pour soutenir le tissu économique local a été lancé. Les PME, PMI, TPE, indépendants, artisans, commerçants et professions libérales sont concernés : fonds d'urgence, annulation des loyers des entreprises installées dans les bâtiments communautaires à partir du 15 mars jusqu'à la fin du confinement ou encore mise en place d'une cellule de crise. Retrouvez toutes les mesures sur le site cc-coeurdostrevent.fr ou en contactant le service économique au 06 69 18 62 08.

Place des entreprises

Dans le contexte de lutte contre le Covid-19, différentes mesures de soutien ont été mises en place pour aider les entreprises. Il n'est toutefois pas toujours facile de s'y retrouver. Afin de simplifier et accélérer le traitement de vos dossiers auprès des différents interlocuteurs, vous êtes invités à déposer votre demande sur le site "Place des Entreprises". Celle-ci sera transmise directement au partenaire public compétent : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>

La Préfecture de la région Hauts-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture

Les structures s'associent pour communiquer sur les principales consignes du ministère des Solidarités et de la Santé, les réflexes à adopter et les mesures de prévention et d'accompagnement concernant les entreprises : <http://www.nord.gouv.fr/Actualites/Actualites/Coronavirus-Mesures-destinees-aux-entreprises>

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France

La CCI des Hauts-de-France a réalisé une brochure d'aide aux entreprises « Toutes les mesures, tous les acteurs, au service des entreprises des Hauts-de-France ». Contacts pour connaître les aides possibles : 03 20 63 78 99 / 07 60 14 37 26 / <https://hautsdefrance.cci.fr/covid19-mesures-soutien-entreprises/>

60 000 Rebonds

L'association s'associe à l'effort national pour soutenir les entrepreneurs qui subissent de plein fouet la crise. Concrètement, tout entrepreneur peut s'adresser à l'antenne locale de 60 000 Rebonds qui le mettra en contact avec un coach bénévole de l'association - 3 heures de coaching, soit 2 à 3 séances en visio ou par téléphone, seront proposées gracieusement aux entrepreneurs : <https://60000rebonds.com/>

Vous comprendrez facilement que cette liste est loin d'être exhaustive.

Pour vous informer au mieux, nous mettons à jour presque quotidiennement la rubrique Actualités/Covid-19 sur votre site marchiennes.fr. Pour suivre l'évolution de la situation, n'hésitez pas à consulter régulièrement ainsi que le site : gouvernement/info-coronavirus.

Encore une fois, RESTEZ CHEZ VOUS et PRENEZ SOIN DE VOUS !